

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 8 juin 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1479-2026 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'autoriser des cases de stationnement sur les rues Paré et du Centre et dans les stationnements de l'église Sainte-Famille, Johnson et Centre-Court et d'ajouter deux (2) espaces de stationnement pour les personnes handicapées devant le Centre communautaire Richard-Goulet ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 12 juin 2026.

La directrice des services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 12 juin 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 12 juin 2026.

La directrice des services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin